

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2973

présenté par

M. Questel, Mme Jacquier-Laforge et Mme Sage

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« une région, la métropole de Lyon, une métropole ou »,

les mots :

« à une région, à la métropole de Lyon, à une métropole ou à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.